PEB

Wallonie

SPW
Service public de Wallonie

Logiciel PEB

Version corrective 6.5.1

(juin 2015)

Liste des incidents résolus

DGO 4

DIRECTION GÉNÉRALE OPÉRATIONNELLE

DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DU LOGEMENT, DU PATRIMOINE ET DE L'ÉNERGIE

Département de l'Énergie et du Bâtiment durable • Direction du Bâtiment durable
Chaussée de Liège, 140-142 B-5100 Namur

Sommaire

1. Avant-propos page 3

2. Basculement vers la version 6.5.0 page 4

3. Principales nouvelles fonctionnalités page 5

1. Avant-propos

La version 6.5.1 est une version corrective de la version 6.5.0.

Par rapport à cette version 6.5.0, la version corrective corrige une série d'incidents listés ci-dessous mais ne contient aucune nouvelle fonctionnalité.

Après une période transitoire d'un mois pendant laquelle les versions 6.5.0 et 6.5.1 seront acceptées sur la base de données PEB, seule la version 6.5.1 sera autorisée et son utilisation sera donc obligatoire.

2. Principaux incidents résolus

1) Conversion – Système de chauffage - Émission

- **Descriptif de l'incident (6.5.0)** : après conversion d'un fichier vers la 6.5.0, les résultats généraux Ew et Espec étaient incomplets. Au nœud chauffage, dans l'onglet [Systèmes d'émission], le champ [Type de calcul] affichait un [?]. Lors de la conversion du fichier, le type de calcul avait été automatiquement basculé à sa valeur initiale, soit le [?].
- **Résolution** : ce problème de conversion n'apparait plus pour les fichiers directement convertis d'une version antérieure à la version 6.5.0 vers la version 6.5.1.

2) Conversion – Systèmes partagés

- **Descriptif de l'incident (6.5.0)** : après conversion d'un fichier vers la version 6.5.0, les résultats généraux Ew et Espec étaient incomplets. L'encodage des systèmes partagés était perturbé lors de la conversion et devait être partiellement ré-encodé. Au niveau du nœud chauffage de chaque unité utilisant un système partagé, le type de chauffage était modifié automatiquement lors de la conversion et renseignait [Chauffage local] ; il était impossible de basculer à nouveau sur le type [Chauffage central/collectif partagé] pour retrouver l'encodage initial avant conversion.
- **Résolution** : ce problème de conversion n'apparait plus pour les fichiers directement convertis d'une version antérieure à la version 6.0.3 vers la version 6.5.1. (Note : la conversion d'un fichier à partir d'une version 6.0.3 ne posait pas problème).

3) Etude de faisabilité – Validations bloquantes en rénovation importante

- **Descriptif de l'incident (6.5.0)** : à la création d'un bâtiment ayant pour nature des travaux « rénovation importante », des validations bloquantes portant sur l'étude de faisabilité apparaissaient au niveau du volet de validation inférieur des onglets « formulaires » alors qu'une étude de faisabilité n'était pas requise pour cette nature de travaux. Ces validations empêchaient la génération d'un numéro de référence pour le dossier PEB considéré comme incomplet et empêchaient donc l'envoi d'un formulaire sur la base de données.
- **Résolution** : les validations bloquantes portant sur l'étude de faisabilité n'apparaissent plus pour la nature des travaux « rénovation importante ».

4) Envoi de la déclaration PEB initiale vers le serveur - Message d'erreur bloquant

- **Descriptif de l'incident (6.5.0)** : lors de l'envoi du document « Déclaration PEB initiale » vers la base de données PEB, un message d'erreur apparait et bloque la procédure d'envoi vers le serveur.

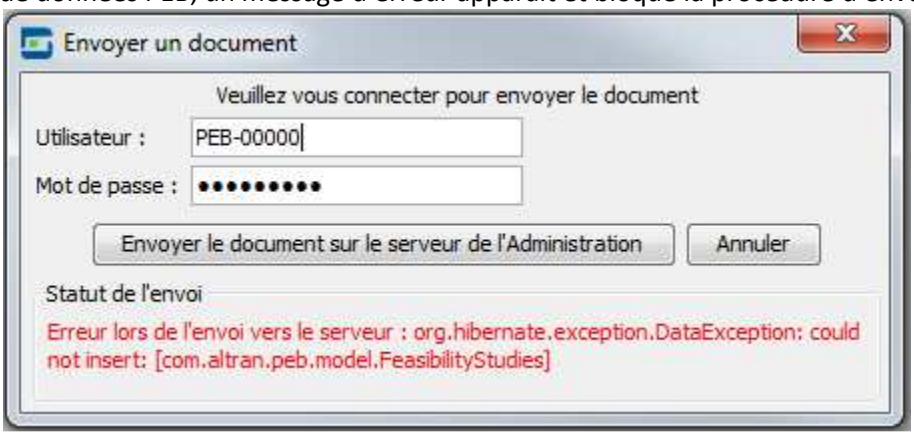

L'origine du problème est le champ « Commentaire général sur les techniques envisagées » pour lequel la base de données PEB accepte un maximum de 255 caractères.

- **Résolution** : la longueur du texte libre à introduire dans le champ « Commentaire général sur les techniques envisagées » n'est plus limitée à 255 caractères.

5) Nœuds constructifs – Non pris en compte dans les calculs d'un NC ponctuel

- **Descriptif de l'incident (6.5.0)** : les calculs n'étaient pas impactés par l'encodage d'un nouveau nœud ponctuel. Note : pour des fichiers convertis vers la version 6.5.0, les nœuds ponctuels préexistants (avant la conversion) étaient correctement considérés dans les calculs.
- **Résolution** : un nouveau nœud ponctuel créé est correctement pris en compte dans les calculs.